



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTE AUX REDACTIONS

Paris, le 31 mai 2020
N°2177

**Agnès PANNIER-RUNACHER,
secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie,**

**se rendra dans une concession automobile à l'occasion de la mise en place
du renforcement de la « prime à la conversion » dans le cadre du plan de
soutien à l'automobile**

**Mardi 2 juin – A partir de 9 h 30
Paris 15^{ème}**

En application du « Plan de soutien à l'automobile pour une industrie verte et compétitive » présenté par le Président de la République, le dispositif de la prime à la conversion (PAC) est revu à partir de ce jour pour le rendre plus incitatif et plus ouvert, tout en conservant l'objectif de transformer le parc automobile français vers des véhicules moins polluants et moins émetteurs de CO₂ :

- Augmentation du nombre de ménages éligibles pouvant bénéficier des hausses de primes sur les véhicules thermiques, électriques et hybrides rechargeables. Le critère de revenu est élargi en relevant le seuil de revenu fiscal de référence (RFR) par part de 13 500 € à 18 000 € pour couvrir près de trois quarts de la population ;
- Assouplissement du critère d'éligibilité pour la mise au rebut du véhicule pour inclure les véhicules Crit'air 3 (véhicules essence immatriculés avant 2006 et véhicules diesel immatriculés avant 2011, soit 50 % du parc automobile) ;
- Augmentation du montant des primes actuelles pour l'ensemble des ménages concernés à 3 000 € pour l'achat d'un véhicule thermique et 5 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable dont l'autonomie est supérieure à 50 km ;
- Pour les personnes morales, doublement de la prime actuelle pour les véhicules utilitaires légers électriques et hybrides rechargeables.

Ces mesures exceptionnelles seront appliquées aux 200 000 premières primes à la conversion. Lorsque ce niveau sera atteint, le barème précédent sera rétabli.

A cette occasion, **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, se rendra dans une concession automobile pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ce dispositif de soutien immédiat à la demande faisant le choix de la transition écologique. Elle dévoilera à cette occasion une vignette accompagnant ce dispositif et permettant de signaler les véhicules qui en bénéficient. Elle sera accompagnée par **Luc Chatel**, président de Plateforme Automobile (PFA), et **Xavier Horent**, délégué général du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA).

Déroulé prévisionnel :

Rendez-vous est donné aux journalistes accrédités à partir de 9h15 à l'adresse suivante : PSA Retail Peugeot, 146 boulevard de Grenelle, Paris 15

9 h 30 : Arrivée de la secrétaire d'Etat puis visite de la concession automobile

- Visite des ateliers et présentation par un salarié de l'atelier des dispositifs sanitaires mis en place
- Visite du showroom et présentation par un vendeur des dispositions
- Présentation et collage de la vignette du dispositif

Vers 10 h 30 : Point presse

A l'issue : Départ de la secrétaire d'Etat

**Ce déplacement fait l'objet d'une procédure d'accréditation sur confirmation du service presse de Bercy.
En raison des contraintes sanitaires, veuillez noter que le nombre de places est limité.**

Le port du masque sera obligatoire, merci de bien vouloir vous équiper en conséquence.

Veuillez adresser votre demande d'accréditation
au service presse de Bercy :
permanence-presse@diffusion.finances.gouv.fr